PLEYBEN
CHÂTEAULIN
PORZAY
Communauté de communes

2022 RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay

SOMMAIRE

La communauté de communes 3

Le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) 4-5-6

La collecte 7-8

Le traitement 9-10

Les évolutions depuis 2017 11

Les indicateurs financiers 12-13

La plateforme de compostage 14

Prévention & Réduction des déchets (compostage/ sensibilisation) . . 15-17

Programme pédagogique 18

Les réalisations 2022 19

Les perspectives 2023 19

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHIFFRES CLÉS

› POPULATION 2022

INSEE
23 881
HABITANTS

DGF
26 154
HABITANTS

10 193
MÉNAGES

SUPERFICIE
426,9 km²

› HABITAT RURAL ET TOURISTIQUE

85,3%
MAISONS
individuelles

16,2 %
RÉSIDENCES
secondaires

9,6%
LOGEMENTS
vacants

LEXIQUE

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

CS : Collecte Sélective

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

D3E ou DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DV : Déchets Végétaux ou Verts

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Population DGF : Dotation Globale de Fonctionnement (population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravane))

Population Insee : ce chiffre prend en compte la population municipale des communes, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune

SPED : Service Public d'Élimination des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RSHV : Recyclable Sec Hors Verre

LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (SPED)

Le SPED est un service public géré en régie par la CCPCP et doté d'un budget autonome.

LES MISSIONS

- La **collecte** en porte-à-porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire **des ordures ménagères** résiduelles et leur traitement,
- La **collecte** en porte-à-porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire **des emballages ménagers recyclables et papiers**, leur transfert, leur tri et leur conditionnement (centre de tri),
- La **collecte** en point d'apport volontaire **du verre**,
- La **collecte** en point d'apport volontaire des **textiles, linges et chaussures**,
- La **gestion des déchèteries** communautaires (Châteaulin, Pleyben et Plonévez-Porzay),
- La **distribution, récupération et maintenance des équipements** de pré-collecte (conteneurs à déchets) des habitants et des professionnels,
- La **gestion technique, financière et administrative** du SPED.

3 PÔLES D'ACTIVITÉ

Pôle administratif
Pôle collecte
Pôle déchèterie

PÔLE ADMINISTRATIF

Service situé sur le site de Péren à Châteaulin

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

2 VÉHICULES légers

5 AGENTS

- Une responsable de service
- Un adjoint technique en charge de la section collecte
- Une agente en charge de la redevance (REOM)
- Une agente administrative en charge de l'accueil du SPED et de la REOM
- Une ambassadrice du tri

PÔLE COLLECTE

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

5 BENNES de collecte des déchets
(collecte des ordures ménagères (OMR) et sélective (CS))

1 UTILITAIRE (SAV, livraison, maintenance)

1 GARAGE

+ **1** CENTRE de transfert pour les recyclables à Châteaulin

50 COLLECTES
sur 15 jours

- 18 CS
- 32 OMR

14 AGENTS

- 1 responsable d'équipe / chauffeur
- 9 chauffeurs ripeurs
- 3 ripeurs
- 1 polyvalent

INFOS À RETENIR

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES :
LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLESA LIEU **TOUS LES 15 JOURS**.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

POUR LES COMMUNES SUIVANTES, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EST RÉALISÉE **TOUS LES 15 JOURS :**

Gouézec, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Lothey, Saint-Ségal.

POUR LES COMMUNES SUIVANTES, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EST RÉALISÉE **UNE FOIS PAR SEMAINE :**

Cast, Châteaulin, Dinéault, Pleyben, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Nic, Trégarvan.

LES JOURS FÉRIÉS OÙ LA COLLECTE EST DÉCALÉE SONT LES SUIVANTS :
1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée la semaine concernée.
La collecte se déroule normalement tous les autres jours fériés.

LES BACS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS EN BORDURE DE ROUTE, LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE LA COLLECTE, LA POIGNÉE TOURNÉE VERS LA VOIE.

PÔLE DÉCHÈTERIE

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS :

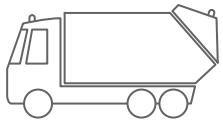

1 PACKMAT (compactage des bennes)

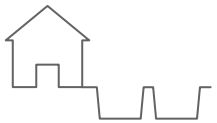

3 DÉCHÈTERIES

- Châteaulin (Péren)
- Pleyben (Kozkérou)
- Plonévez-Porzay (Croix-Neuve)

5 AGENTS

- 1 coordinateur/agent de déchèterie
- 4 agents de déchèterie

INFOS À RETENIR

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES :

- **HORAIRES D'ÉTÉ** (1er avril au 30 septembre) :
  le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 18h

- **HORAIRES D'HIVER** (1er octobre au 31 mars) :
  le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 17h

PÉREN	CROIX-NEUVE	KOZKÉROU
ouvert tous les jours sauf jeudi et dimanche	ouvert tous les jours sauf mardi et dimanche	ouvert tous les jours sauf mardi, mercredi et dimanche

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

LES DÉCHETS NON-ACCEPTÉS

LA COLLECTE

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

En 2022,
7 571t
de déchets collectés
soit 317 kg/hab Insee
283 kg/hab DGF

-3 %
par rapport
à 2021

ORDURES MÉNAGÈRES

Par rapport à 2021

4 721t
-4%

VERRE

1 243t
0%

COLLECTE SÉLECTIVE

1 607t
-1%

ÉVOLUTION DU TONNAGE ANNUEL DEPUIS 2017

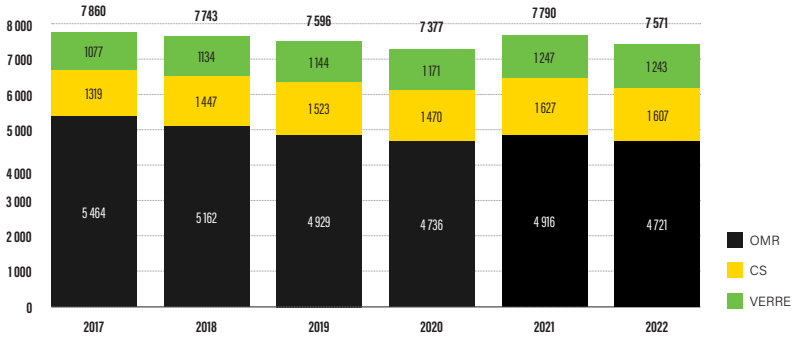

Pour **les OMR collectées** en porte-à-porte (en régie par le SPED) et via les points d'apport volontaire (prestation de service exécutée par SUEZ RV), nous constatons une diminution de 4% entre 2021 et 2022.

La collecte sélective des déchets est réalisée en porte-à-porte (en régie par le SPED) et via les points d'apport volontaire (prestation de service réalisée par TRANSPORT LE GOFF). Dans le premier cas, ils sont déposés au centre de transfert de Péren puis transportés, par un prestataire (SUEZ RV), au centre de tri. En 2022, nous notons une baisse des tonnages de 1% par rapport à 2021.

Concernant **le verre**, le tonnage reste stable entre 2021 et 2022. La collecte du verre est réalisée en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Elles sont au nombre de 142 et sont réparties sur l'ensemble du territoire. Ces colonnes sont actuellement collectées par un prestataire de service (TRANSPORT LE GOFF).

La **déchèterie** est une installation aménagée, surveillée et clôturée où les usagers peuvent apporter certains matériaux qui ne sont pas collectés par le circuit de ramassage ordinaire des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, quantité ou nature, conformément au règlement de collecte en vigueur.

Ces déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications de l'agent de déchèterie doivent être suivis.

Sur le territoire de la CCPCP, nous avons 3 déchèteries gérées en régie pour la réception des déchets et la gestion des sites et en prestation de service pour le transport et le traitement des déchets.

En 2022,
10 300t
de déchets
dans les
déchèteries.

-14 %
par rapport
à 2021

RÉPARTITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX PAR DÉCHÈTERIE EN 2019/2020

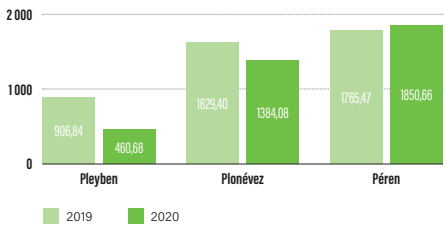

NOMBRE DE VISITES PAR DÉCHÈTERIE ET PAR AN

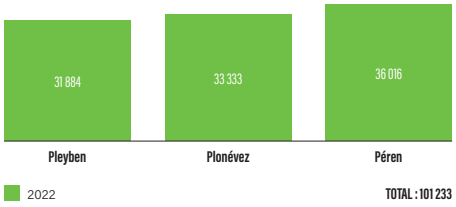

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

	TONNAGES ANNUELS						ÉVOLUTION
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2020/2021
Incinérables	706t	830t	856t	821t	779t	652t	-16 %
Encombrants	1 054t	873t	771t	646t	725t	645t	-11 %
Bois	735t	537t	940t	543t	985t	884t	-10 %
Déchets inertes	1 141t	1 205t	1 111t	1 190t	2 440t	2 323t	-5 %
Ferrailles	433t	451t	519t	529t	541t	434t	-20 %
Cartons	113t	137t	194t	183t	137t	161t	18 %
Déchets verts	5 751t	4 306t	4 302t	3 842t	5 117t	4 212t	-18 %
DDM	59t	53t	55t	58t	60t	59t	-2 %
Batteries	10t	6t	3t	9t	10t	8t	-17 %
D3E	231t	272t	296t	301t	301t	241t	-20 %
Écomobiliers	321t	497t	683t	716t	835t	672t	-20 %
Pneus	19t	16t	18t	18t	15t	8t	-49 %
Piles	3t	3t	3t	5t	4t	4t	2 %
Textiles		81t	90t	67t	69t	59t	-14 %
Huisseries						12t	100 %
Plastiques durs						33t	100 %
TOTAL	10 576t	9 186t	9 751t	8 861t	11 948t	10 300t	-14 %
AUTRES DÉCHETS							
Huiles alimentaires usagées						2 462L	100 %
Cartouches						587Kg	100%
DASRI	1 750L	1 950L	3 462L	3 164L	176 kg	218Kg	100 %

DÉCHETS VERTS
4 212t
-18%

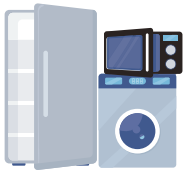

D3E
241t
-20%

INCINÉRABLES
652t
-16%

MOBILIERS
672t
-17%

LE TRAITEMENT

Les OMR sont acheminées directement à l'usine de valorisation énergétique de Briec (29), gérée par le SIDEPAQ, pour y être incinérées.

Les déchets issus de **la collecte sélective** sont traités au centre de tri qui est situé à Kérambris sur la commune de Fouesnant (29) et gérés par les Ateliers Fouesnantais. Ils sont triés mécaniquement et manuellement par type de flux (papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques et emballages métal). Ils sont ensuite mis en balle pour faciliter le transport et envoyés vers leur filière respective de valorisation.

Une fois collecté, **le verre** est acheminé sur le site référencé de Saint-Gobain à Quimper (29) avant d'être transporté soit à l'usine de Châteaubernard (16) soit à celle de Rosay-Saint-Albain (02).

Le Sidépaq (Syndicat intercommunal pour l'incinération des déchets du pays de Quimper) a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 1988.
Au 1er janvier 2017 avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, il regroupe la Communauté de communes Presqu'île Crozon - Aulne Maritime, la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, soit plus de 146 383 habitants en population INSEE. L'UVE a traité 29788 tonnes OMR, 1161 tonnes de refus de tri et 4658 tonnes d'incinérables issues des déchèteries en 2022.

La **production d'énergie** est de 25 529 MWh d'énergie électrique qui sont en majeur partie revendues et 32 027 MWh de chaleur qui servent à chauffer 7 hectares de serres employant 25 personnes (CDI) et 45 saisonniers.

TRAITEMENT DES DÉCHETS (en tonnes)

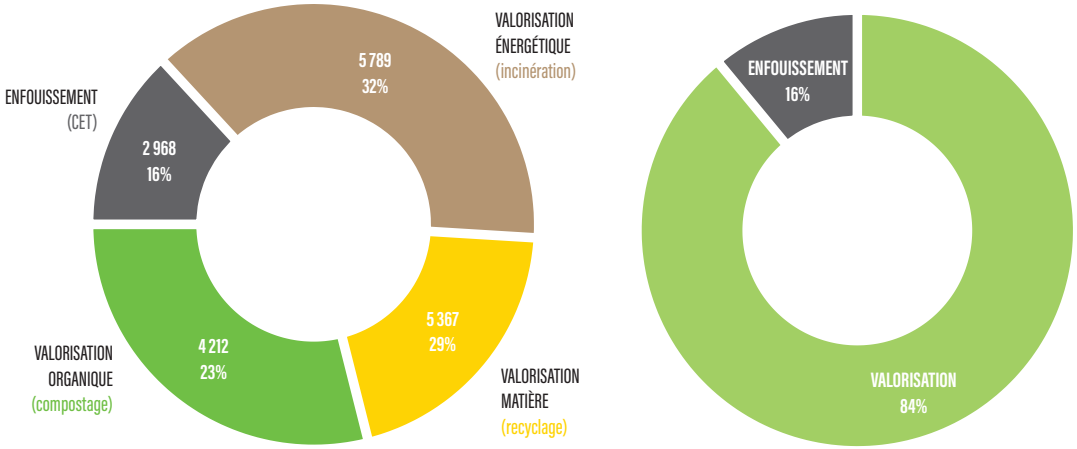

REFUS DE TRI (en tonnes)

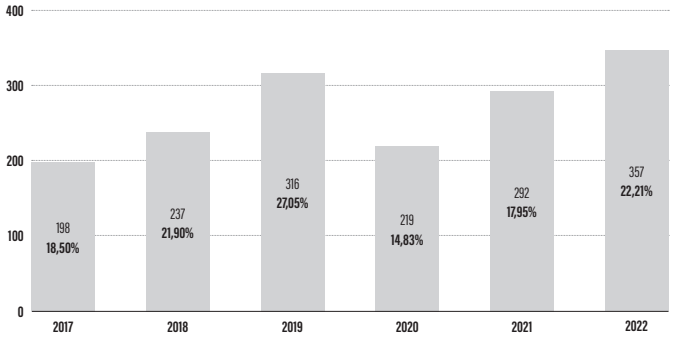

ZOOM SUR LES TRAITEMENTS ET REPRENEURS DES DÉCHETS

VALORISATION MATIÈRE EN DÉCHÈTERIE (RECYCLAGE), 2022

	Tonnages	Repreneurs
Bois B	826t	GENDRON (49) LES RECYCLEURS BRETONS (29)
Textile	59t	REFASHION*
Ferrailles	434t	GUYOT (29)
Cartons	161t	PAPREC (29)
DDM	59t	SHARP OUEST (29)
D3E	241t	ECOSYSTEM*
Mobilier	672t	ECOMOBILIER*
Batteries	8t	GUYOT (29)
Pneu	8t	ALLIAPUR*
Piles	4t	COREPILE*
Verre	1 243t	VERRALIA*
RSHV	1 607t	ECOTRI (29)
Huisseries	12t	VALOUEST (29)
Plastiques durs	33t	RECIPLAST (29)
TOTAL	**5 367t**	

* Éco-organismes

En 2022,
18 336t
de déchets
traité ou enfouis.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (INCINÉRATION), 2022

	Tonnages	Repreneurs
OMR	4 721t	SIDEPAQ (29)
Incinérables	652t	SIDEPAQ (29)
Bois A	58t	CHAUFFERIE INDUSTRIELLE (22) GENDRON (49)
DASTRI	358kg	DASTRI*
Refus de tri	357t	SIDEPAQ (29)
TOTAL	**5 789t**	

VALORISATION ORGANIQUE (COMPOSTAGE), 2022

	Tonnages	Repreneurs
Déchets verts	624,18t	SEDE
	3 588,00t	CCPCP
TOTAL	**4 212,18t**	

ENFOUISSEMENT, 2022

	Tonnages	Repreneurs
Encombrants	645t	SECHE (35) / SUEZ (56)
Gravats	2 323t	GUENNEAU (29)
TOTAL	**2968t**	

LES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2017

ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2017 (en tonnes)

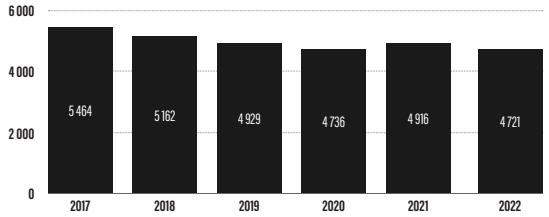

Baisse de 14% depuis 2017

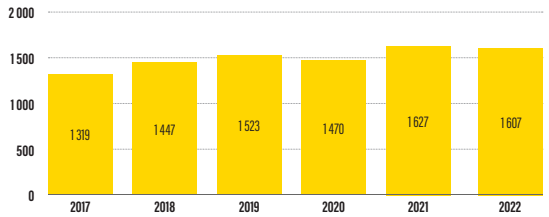

Hausse de 15% depuis 2017

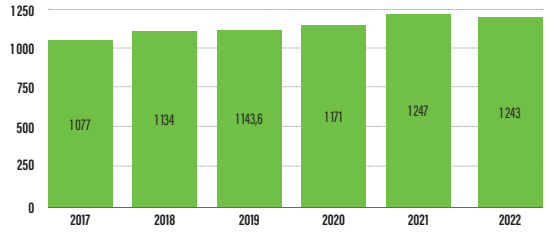

Hausse de 22% depuis 2017

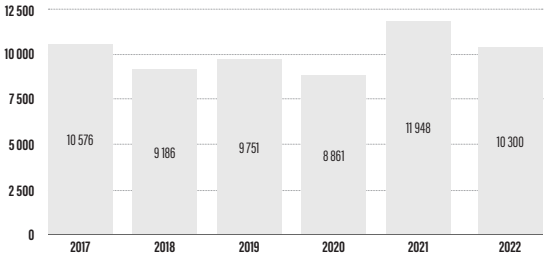

Baisse de 3% depuis 2017

La tendance générale revient à la baisse en 2022. En effet, la prise en compte de l'augmentation de 4% de la population est ainsi prise en compte dans les ratios par habitant. Ce constat permet d'atteindre les objectifs de retour à la baisse des tonnages des OMR et des déchets collectés en déchèterie. Les tonnages des RSHV et le verre sont stables et démontrent l'encrage du geste de tri mais aussi de la place que prend la prévention dans les nouveaux modes de consommation.

CHIFFRES CLÉS EN KG/HAB (population INSEE)

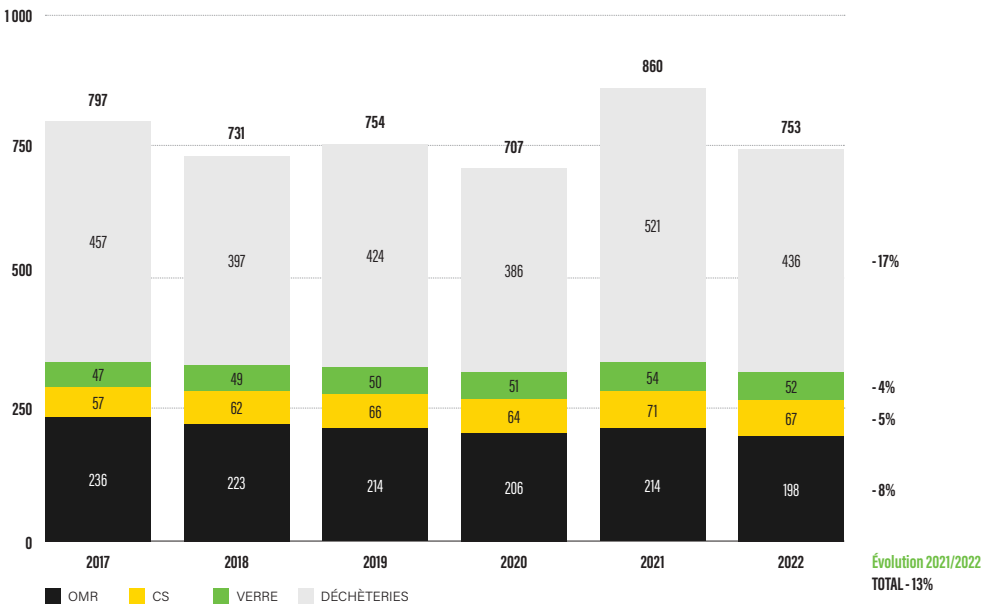

LES INDICATEURS FINANCIERS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
011 - Charges à caractère général	528 805,08 €	15,84 %
011 - Prestations de service	775 330,45 €	23,22 %
011 - Rémunérations d'intermédiaires divers	12 239,60 €	0,37 %
011 - Incinération	711 635,77 €	22,31 %
011 - Remboursement Charges de Personnel (Titulaires et Contractuels)	1 015 552,94 €	30,42 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés (Intérimaires)	36 170,83 €	1,08 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	192 386,84 €	5,76 %
65 - Autres charges de gestion courante	2 265,00 €	0,07 %
66 - Charges financières	20 424,23 €	0,61 %
67 - Charges exceptionnelles	43 971,31 €	1,32 %
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 338 822,05 €	100,00 %

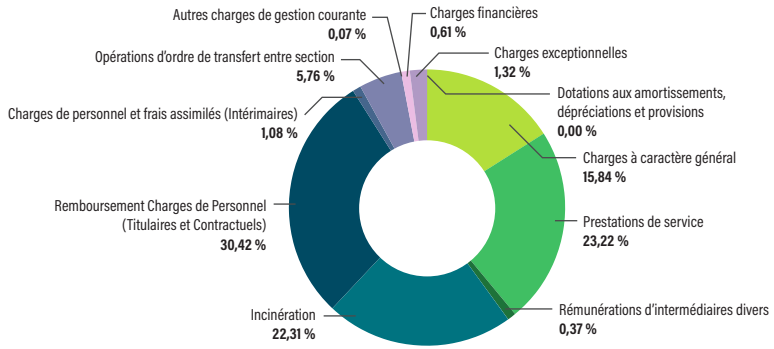

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
013 - Atténuations de charges	57 815,65 €	1,64 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 %
703 - Vente de produits résiduels (GUYOT ENVIRONNEMENT + SIDEPAQ + PAPREC)	99 211,75 €	2,82 %
706 - REOM	2 763 980,17 €	78,57 %
7087 - Remboursements de frais	38 298,15 €	1,09 %
74 - Subventions d'exploitation	12 096,00 €	0,34 %
75 - Autres produits de gestion courante (ECO MOBILIER + CS+ OCAD3E)	534 781,83 €	15,20 %
77 - Produits exceptionnels	11 631,47 €	0,33 %
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 517 815,02 €	100,00 %

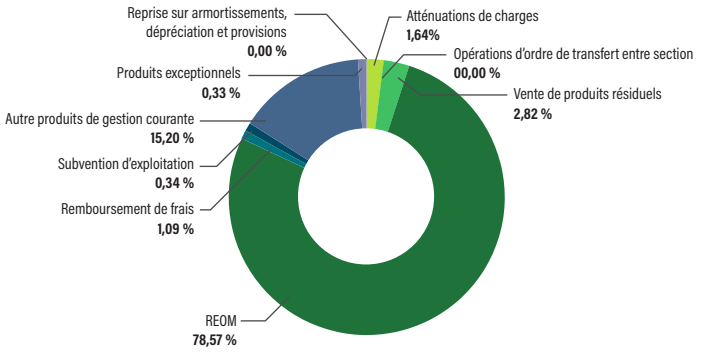

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	330 031,96 €	76,33 %
20 - Immobilisations incorporelles (Logiciels)	5 104,20 €	1,18 %
21 - Immobilisations corporelles (Mobiliers, Conteneurs, Colonnes)	97 262,31 €	22,49 %
TOTAL GÉNÉRAL	**432 298,47€**	**100,00 %**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	192 386,84 €	86,04 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	18 708,50 €	8,37 %
13 - Subventions d'investissement	12 510,00 €	5,59 %
TOTAL GÉNÉRAL	**223 605,34 €**	**94,41 %**

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Une plateforme de compostage accueille les **déchets de jardin issus des déchèteries** et permet de les transformer en compost. Ce compost est mis à disposition gratuitement aux usagers dans les déchèteries, ou donné aux agriculteurs qui en font la demande.

La plateforme de compostage se situe à Plonévez-Porzay et reçoit tous les **déchets verts** des déchèteries de Châteaulin et de Plonévez-Porzay ainsi que les **algues vertes** rejetées sur les plages des quatre communes littorales (Saint-Nic, Ploéven, Plomodiern et Plonévez-Porzay).

PLATEFORME DE PLONÉVEZ-PORZAY

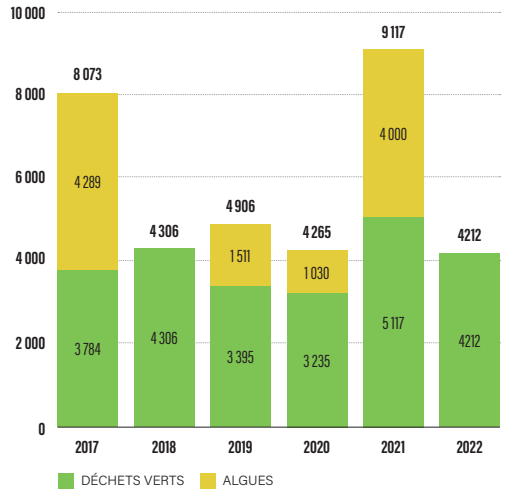

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
011 - Charges à caractère général	156 490,32 €	69,77 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 804,16 €	30,23 %
TOTAL GÉNÉRAL	224 294,48 €	100,00 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
744 - FCTVA	42,32 €	0,02 %
75 - Autres produits de gestion courante	276 666,00 €	99,40 %
77 - Produist exceptionnels	1 620,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	278 328,32 €	100,00 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pas de dépenses

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67804,16 €	100,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	67804,16 €	100,00 %

PRÉVENTION & RÉDUCTION DES DÉCHETS (COMPOSTAGE/ SENSIBILISATION)

La **notion de prévention** est distincte de celle de « gestion des déchets » qui désigne l'ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour recycler, valoriser ou éliminer les déchets produits. La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions prises en amont visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets :

EXTRACTION FABRICATION | TRANSPORT DISTRIBUTION | ACHAT | RÉUTILISATION RÉEMPLOI | TRI COLLECTE | RECYCLAGE | TRAITEMENT VALORISATION

Réduction à la source — Consommation responsable — Détournement

PRÉVENTION DES DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS

Abandon
& prise en charge par la collectivité

MIS EN ŒUVRE D'UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (PLPDMA)

Ce plan se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire par les acteurs du dit territoire, » (Ademe).

C'est en cohérence avec l'ensemble de la réglementation que les collectivités locales, compétentes pour la collecte et le traitement des déchets, doivent définir de manière opérationnelle le PLPDMA. L'objectif de celui-ci sera de territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Le PLPDMA s'étend sur une période de 6 ans et sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le PLPDMA comprend :

- Un diagnostic du territoire, des gisements et du traitement des déchets ;
- Des objectifs stratégiques et quantitatifs, établis selon le contexte territorial ;
- Un programme d'actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Le PLPDMA doit tenir compte des autres démarches initiées par la CCPCP, comme le PCAET (Plan-Climat-Air-Energie Territorial), et la réorganisation en cours du SPED.

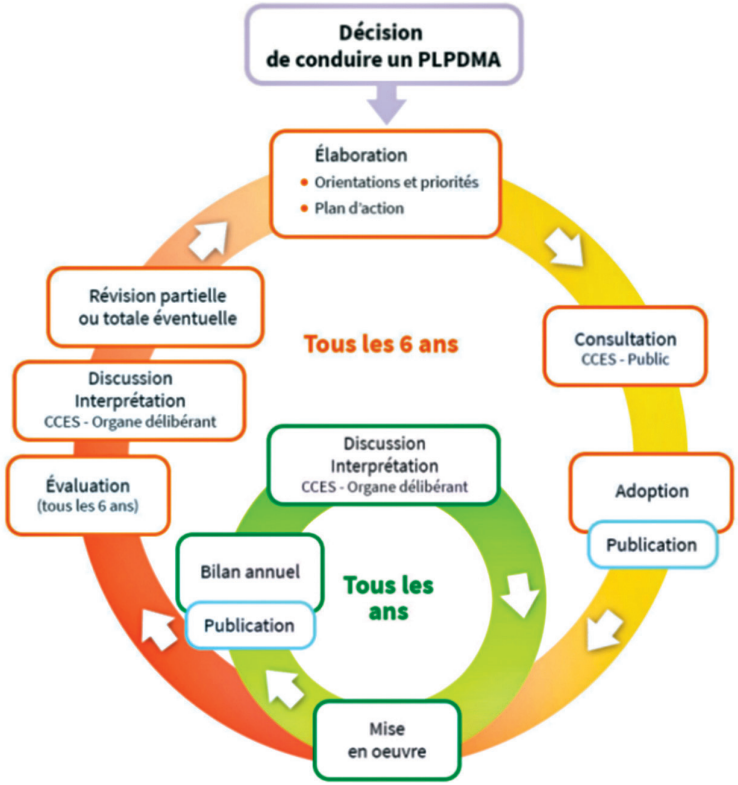

Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

Le 5 juillet 2022, les Élus de la CCPCP ont validé la **mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés** (PLPDMA) de la CCPCP.
6 axes présentés ci-dessous et réparties en **26 actions** ont été retenus :

- Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Augmenter la durée de vie des produits
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

BILAN 2022

Dans le cadre du PLPDMA, plusieurs actions ont pu voir le jour :

- **Fiche action n° 11 :** Mettre en place un dispositif d'information aux nouveaux arrivants.
- **Fiche action n° 13 :** Animer la prévention en milieu scolaire.
- **Fiche action n° 14 :** Élaborer un plan de communication en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants.
- **Fiche action n° 17 :** Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés.
- **Fiche action n° 18 :** Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB et élaborer une campagne d'information .
- **Fiche action n° 21 :** Mettre en œuvre un appel à projet en direction des écoles en proposant la mise à disposition d'un composteur ainsi qu'une intervention sur l'utilisation de celui-ci.
- **Fiche action n° 22 :** Promouvoir le compostage individuel par la distribution d'un composteur individuel et une plaquette d'accompagnement.
- **Fiche action n° 25 :** Distribution du guide « mon jardin zéro déchets » .

FOCUS

Compostage individuel :
Dès octobre, les habitants de la collectivité ont eu la possibilité de réserver un composteur bois ou plastique, pour leur permettre de valoriser leurs bio déchets à la source.

Composteur BOIS
› 68

Composteur PLASTIQUE
› 88

Brass-Compost
› 6

PERSPECTIVES 2023 DU PLPDMA

Divers thèmes vont être abordés :

- **Fiche action n° 5 :** Accompagner les collectivités (Mairie de la CCPCP) et leurs partenaires en matière de prévention des déchets.
- **Fiche action n° 6 :** Recenser et partager les bonnes pratiques déjà mises en place sur le territoire.
- **Fiche action n° 8 :** Développer et/ou optimiser des zones de réemploi sur les déchèteries.
- **Fiche action n° 10 :** Promouvoir le réemploi auprès des habitants.
- **Fiche action n° 15 :** Informer sur les filières de traitement et les aspects techniques des déchets.
- **Fiche action n° 16 :** Prévoir des stands d'informations sur les marchés
- **Fiche action n° 23 :** Mettre en place les composteurs partagés en PAV et en établissement.
- **Fiche action n° 24 :** Accompagner les professionnels à l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Les animations scolaires se décomposent en 3 propositions que peuvent choisir les enseignants :

- La **roue des déchets** qui se présente sous forme d'un jeu avec des questions diverses sur 5 thèmes (compostage, tri sélectif, le verre, la déchèterie et des questions générales sur les déchets)

- La **mise en place d'un composteur** : la CCPCP met à disposition des composteurs à titre gratuit pour les écoles du territoire. Le composteur est installé avec les élèves, suivie d'une animation pour permettre aux élèves d'avoir des connaissances sur la pratique du compostage.

- Une **visite de la déchèterie** est également proposée afin de permettre aux élèves de voir et comprendre le fonctionnement d'une déchèterie.

La roue des déchets
› 3

La mise en place d'un composteur
› 4

Visite de la déchèterie
› 1

LES RÉALISATIONS 2022 ET LES PERSPECTIVES 2023

RÉALISATIONS 2022

- Validation de l'étude conjointe sur la réorganisation du SPED et le tri à la source des biodéchets.
- Approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CCPCP et mise en œuvre des premières actions.
- Développement de la communication :
  - Réalisation d'un guide du service
  - Conférence de presse
  - Embauche d'une ambassadrice du tri
  - Animations scolaires et grand public
  - Création de supports
  - Distribution d'une lettre d'information le SPED : Info SPED
- Mis en place de nouvelles collectes en déchèteries (huisseries PVC et plastiques durs).
- Mise en œuvre du seuil d'exclusion des professionnels (arrêt de 12 campings, de la collecte de la gendarmerie, sortie de Mac Donald, etc...).
- Opérations « composteurs » : 88 composteurs en plastiques et 68 en bois pour la première opération qui s'est déroulée en décembre.
- Elimination des points noirs de Croas ru et du moulin du Chantre à Pleyben.

PERSPECTIVES 2023

- Réalisation d'un règlement du service et de la collecte,
- Préparation de la mise en œuvre du C0.5 pour 2024,
- Etude de réaménagement des déchèteries avec le FIA,
- Finalisation de la mise en place du seuil d'exclusion pour les professionnels,
- 37 animations scolaires prévues,
- Mise en place d'un composteur partagé sur la commune de Port-Launay,
- Participation aux Evènements : journée « changeons pour demain » avec le Lycée de L'aulne et « Championnat de Bretagne de duathlon » de l'association de triathlon de Châteaulin,
- 2 Opérations « composteurs » : mars et octobre,
- Instauration des nouvelles REP sur les articles de sports et loisirs, les jouets et les articles de bricolages et de jardin,
- Préparation de la mise en œuvre de la REP des déchets du bâtiment,
- Elimination des points noirs de Sainte-Anne à Plonévez Porzay et de Croas ar Gorreg à Pleyben,
- Mise en œuvre des PAV à Châteaulin, Gouézec, Plomodiern, Plonévez Porzay et Saint Nic.

PLEYBEN
CHÂTEAULIN
PORZAY
Communauté de communes

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

SPED - Service Public d'Élimination des Déchets
Site de Péren - 29150 CHÂTEAULIN
02 98 86 00 30
sped@ccpcp.bzh

www.ccpcp.bzh

Conception : **www.kestufabrik.fr** • 06 27 57 02 41 • Brest • © Crédits : Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay